

Séance du 20 juin 2017

L'an 2017, le 20 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de M. Pierre Boulard

Présents : Mmes Nicole Marchand - Fabienne Blin - Danièle Chartrain – Christelle Copleutre - Evelyne Freulon

MM. Gérard Thomas - Olivier Champain - Philippe Chevalier - Jean-Bernard Pigeard - Nicolas Poilpray – Hubert Rouyer

Absents : MM. Albert Gilbert – Daniel Marty - Thomas Blot

A été nommée secrétaire : Mme Nicole Marchand

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITES SMIRGEOMES

Le Conseil Municipal d'Avezé,

Vu le rapport de M. Pierre Boulard, Maire,

Vu l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000,

La collectivité d'Avezé ayant pris connaissance du rapport annuel 2016,

Après en avoir délibéré, décide de prendre acte du rapport annuel 2016 du SMIRGEOMES.

RAPPORT ANNUEL sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable - SAEP de la région du Perche Sarthois - Le Vairais

Le Conseil Municipal d'Avezé,

Vu le rapport de M. Pierre Boulard, Maire,

Vu l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000,

La collectivité d'Avezé ayant pris connaissance du rapport annuel 2016,

Après en avoir délibéré, décide de prendre acte du rapport annuel 2016 du SAEP de la région du Perche Sarthois – Le Vairais.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT ATELIER COMMUNAL

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au budget primitif, il a été décidé de programmer pour 2017 le raccordement de l'atelier communal au tout à l'égout.

Le montant de ces travaux a été estimé à hauteur de 5 262,00 € TTC.

Une mise en concurrence a été effectuée en vue de la réalisation de ces travaux.

Les entreprises ont remis leurs offres :

| Entreprises | Montant TTC |
|----------------------|-------------|
| Franck GASSELIN | 7 491,60 € |
| SARL LESAGE FONTAINE | 6 108,71 € |
| PIGEON TP | 6 067,79 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient l'Entreprise Pigeon TP pour le montant de 6 067.79 € TTC,
- Autorise M. le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 12 voix CONTRE 0 ABSTENTION 0

TRAVAUX DE VOIRIE 2017 – Validation du choix de l'entreprise chargée des travaux

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au budget primitif, il a été décidé :

- De programmer pour 2017 les travaux de voirie suivants :

- VC 1 route du Theil entre le chemin « des Grands Vaux » et le chemin des « Maisons neuves »,

- VC 4 route de Cherreau jusqu'à la route de « La Flandrie »,

- VC 104 « La Galaisière » jusqu'au chemin de randonnée,

Le montant de ces travaux a été estimé à hauteur de 20 010,00 € TTC pour l'ensemble.

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de l'aide Cantonale et des fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise.

Une demande restreinte de devis en vue de la réalisation de ces travaux a donc été effectuée sur le portail des marchés publics.

Les entreprises ont remis leurs offres le 15 mai 2017 et la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des dossiers le 16 mai 2017 à 14h00.

Les résultats ont été les suivants :

| Entreprises | VC 1 | VC 4 | VC 104 | Montant total TTC en € |
|-------------|-------------|----------|----------|------------------------|
| COLAS | 4 854.94 | 9 837.94 | 4 912.12 | 19 605.00 |
| PIGEON | 3 964.80 | 8 542.80 | 4 066.80 | 16 574.40 |
| BEZARD TP | Non répondu | | | |
| FLECHARD | Non répondu | | | |

Après analyse, la commission a estimé que l'Entreprise Pigeon TP présentait l'offre la plus intéressante soit : 16 574.40 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres et retient l'Entreprise Pigeon TP pour le montant de 16 574.40 € TTC,
- Autorise M. le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 12 voix CONTRE 0 ABSTENTION 0

ELAGAGE DES VOIES ET CHEMINS COMMUNAUX

Une demande restreinte de devis a été effectuée sur le portail des marchés publics, en vue de la réalisation des travaux d'élagage sur l'ensemble de la commune.

Les entreprises ont remis leurs offres :

| Entreprises | Montant HT | Montant TTC |
|--------------------|-------------|-------------|
| Hugo Riva Elagage | 6 203,00 € | 7 443,60 € |
| M. Sylvain Lecomte | 5 491,97 € | 6 590,36 € |
| Dumur Elagage | Non répondu | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient l'entreprise M. Sylvain Lecomte pour un montant de 6 590,36 € TTC,
- Autorise M. le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 12 voix CONTRE 0 ABSTENTION 0

ENTRETIEN FOSSE CHEMIN DU PETIT TERTRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux pour entretenir le fossé du chemin du Petit Tertre.

Une mise en concurrence a été réalisée auprès de plusieurs entreprises :

| Entreprises | Montant HT | Montant TTC |
|----------------------|------------|-------------|
| SARL Lesage Fontaine | 5 273,65 € | 6 328,38 € |
| Franck Gasselín | 7 880,00 € | 9 456,00 € |

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des différents devis, et en avoir délibéré :

- Décide de retenir le devis de l'entreprise SARL Lesage Fontaine pour un montant de 5 273,65 € HT, soit 6 328,38 € TTC,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis et effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

POUR : 12 voix CONTRE 0 ABSTENTION 0

CURAGE FOSSE CHEMIN MONTPOIRIER

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de curer le fossé du chemin menant au lieu-dit « Montpoirier » sur une distance de 260 mètres. L'entreprise Franck Gasselín propose un devis pour un montant de 350,00 € HT, soit 420,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise Franck Gasselín pour un montant de 350,00 € HT, soit 420,00 € TTC,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis et effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

POUR : 12 voix CONTRE 0 ABSTENTION 0

REEMPLACEMENT CHAUDIERE LOGEMENT COMMUNAL

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au budget primitif, il a été décidé de programmer pour 2017 le remplacement de la chaudière du logement communal, sis 1 rue de la Poste.

Une mise en concurrence a été réalisée auprès de plusieurs entreprises :

| Entreprises | Montant HT | Montant TTC |
|-----------------------|------------|-------------|
| SARL Patrick Grenèche | 5 953,96 € | 7 144,75 € |
| SARL Rousseau Patrice | 4 760,76 € | 5 712,91 € |
| SAS Tarault | 6 300,00 € | 6 930,00 € |

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des différents devis, et en avoir délibéré :

- Décide de retenir l'entreprise SARL Rousseau Patrice pour un montant de 4 760,76 € HT, soit 5 712,91 € TTC,
- Autorise M. le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 12 voix CONTRE 0 ABSTENTION 0

ELECTRICITE DE L'EGLISE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au budget primitif, il a été décidé de programmer pour 2017 de refaire l'électricité de l'Eglise.

Une mise en concurrence a été réalisée auprès de plusieurs entreprises :

| Entreprises | Montant HT | Montant TTC |
|--------------|-------------|-------------|
| SARL AS ELEC | 7 483,40 € | 8 980,08 € |
| SARL LEDRU | 15 020,40 € | 18 024,48 € |
| JCP ELEC | 4 759,30 € | 5 711,16 € |

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des différents devis, et en avoir délibéré :

- Décide de retenir l'offre la mieux-disante : l'entreprise SARL AS ELEC pour un montant de 7 483,40 € HT, soit 8 980,08 € TTC,
- **Donne pouvoir** à M. le Maire pour signer le devis et effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

POUR : 12 voix CONTRE 0 ABSTENTION 0

MISE AUX NORMES DE L'ELECTRICITE DU CLOCHER

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au budget primitif, il a été décidé de programmer pour 2017 la mise aux normes de l'électricité du clocher de l'Eglise.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal les devis de la société Bodet Campanaire :

- Remplacement du tableau de commande : 1 248,00 € HT, soit 1 497,60 € TTC
- Mise en conformité du coffret de sécurité électrique : 1 537,00 € HT, soit 1 844,40 € TTC
- Remplacement des lignes électriques : 1 619,44 € HT, soit 1 943,33 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte les devis de la Société Bodet Campanaire pour un montant total de 5 285,33 € TTC,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis et effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

ACHAT ORDINATEUR POUR LA MAIRIE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au budget primitif, il a été décidé de programmer pour 2017 d'acheter un nouvel ordinateur pour la mairie.

Une mise en concurrence a été réalisée auprès de plusieurs entreprises :

| Entreprises | Montant HT | Montant TTC |
|----------------------|------------|-------------|
| LOGICIA INFORMATIQUE | 905,00 € | 1 086,00 € |
| DELTA TECHNOLOGIES | 993,91 € | 1 192,69 € |

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des différents devis, et en avoir délibéré :

- Décide de retenir le devis de Logicia Informatique pour un montant de 905,00 € HT, soit 1 086,00 € TTC,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis et effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT 2016

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,
Après avoir entendu le compte administratif 2016,
Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,
Après en avoir délibéré, dit que l'excédent comptable de 0,33 € en investissement ne sera pas reporté au budget 2017 étant inférieur à 1 euro.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2017

M. le Maire explique qu'aucune opération n'est prévue sur le budget lotissement cette année.
Il présente le budget primitif équilibré en recette et en dépense à la somme de 121 108,00 € en section de fonctionnement et en section d'investissement se décomposant comme suit :

Section de fonctionnement :

| | |
|--|---------------------|
| Dépenses : | 121 108,00 € |
| 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections | |
| - 7133 Variation en-cours de productions de biens | 119 729,00 € |
| - 71355 Variation des stocks de terrains aménagés | 1 379,00 € |
| Recettes : | 121 108,00 € |
| 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections | |
| - 7133 Variation en-cours de productions de biens | 119 729,00 € |
| - 71355 Variation des stocks de terrains aménagés | 1 379,00 € |

Section d'investissement :

| | |
|--|---------------------|
| Dépenses : | 121 108,00 € |
| 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections | |
| - 3351 Terrains | 101 778,00 € |
| - 3355 Travaux | 17 951,00 € |
| - 3555 Terrains aménagés | 1 379,00 € |
| Recettes : | 121 108,00 € |
| 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections | |
| - 3351 Terrains | 101 778,00 € |
| - 3355 Travaux | 17 951,00 € |
| - 3555 Terrains aménagés | 1 379,00 € |

M. le Maire fait passer au vote du budget :

| | |
|--------------------------------|----|
| Nombre de membres présents : | 12 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 12 |
| Nombre de Pour : | 12 |

Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2017 Lotissement par « 12 voix » Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

DIVERS

Fonds de concours 2017 Rénovation circuit électrique bâtiment communal

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, réuni le 31 mai 2017, décidant d'allouer un fonds de concours pour l'année 2017 pour l'opération :

Thème « Opérations diverses » Rénovation du circuit électrique d'un bâtiment communal :
4 050,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à **l'unanimité** :

- Sollicite l'aide de 4 050,00 € au titre des Fonds de concours 2017 allouée par la Communauté de Communes pour l'opération suivante :
- Opérations diverses : Rénovation du circuit électrique d'un bâtiment communal,
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|----------------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------|
| Nature de l'opération | Coût prévisionnel en € HT | Partenaires financiers | Montant en € |
| Rénovation du circuit électrique | 13 500,00 € | Fonds de concours | 4 050,00 € |
| | | Part restant à la commune | 9 450,00 € |
| TOTAL | 13 500,00 € | TOTAL | 13 500,00 € |

- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

Fonds de concours 2017 Voirie

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, réuni le 31 mai 2017, décidant d'allouer un fonds de concours pour l'année 2017 pour l'opération :

Thème « Voirie communale » Reprofilage VC 104, 1 et 4 : 3 683,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à **l'unanimité** :

- Sollicite l'aide de 3 683,00 € au titre des Fonds de concours 2017 allouée par la Communauté de Communes pour l'opération suivante :

Voirie communale Reprofilage VC 104, 1 et 4,

- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------|
| Nature de l'opération | Coût prévisionnel en € HT | Partenaires financiers | Montant en € HT |
| VC 104 | 4 400,00 € | Aide départementale | 8 459,00 € |
| VC 1 | 3 350,00 € | Fonds de concours | 3 683,00 € |
| VC 4 | 8 075,00 € | Part restant à la commune | 3 683,00 € |
| TOTAL | 15 825,00 € | TOTAL | 15 825,00 € |

- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

Mise en place du prélèvement automatique

M. le Maire propose de mettre en place le prélèvement automatique pour la facturation de la cantine et de la garderie à la rentrée de septembre 2017. Il s'agira d'un mode de paiement complémentaire des modes actuels de règlement (espèces et chèques).

La mise en place du prélèvement automatique permet de simplifier la démarche de règlement, de sécuriser les transactions et d'améliorer le recouvrement des recettes.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) garantit un accès gratuit au prélèvement automatique. Les rejets de prélèvement sont néanmoins facturés aux collectivités à hauteur d'environ 8 centimes par rejet. Un contrat d'autorisation de prélèvement sera proposé aux usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de mettre en place, à la rentrée de septembre 2017, pour la facturation des services de restauration et de garderie, le prélèvement automatique, en complément de la régie, pour les familles intéressées.
- Charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

Sécurisation statue Sainte-Anne

M. le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de sécuriser la statue de Sainte-Anne, statue en pierre datée du XVIIème siècle inscrite au Monument Historique au titre d'objet, le 19 décembre 1983.

Il propose au Conseil Municipal les devis suivants :

Restauration de la statue : M. Sallé Christian pour un montant de 2 553,00 € HT, soit 3 063,60 € TTC

Console pour la statue Sainte-Anne : Maçonnerie Renard pour un montant de 1 695,00 € HT, soit 2 034,00 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Retient les devis de M. Sallé Christian pour un montant de 2 553,00 € HT et de la Maçonnerie Renard pour un montant de 1 695,00 € HT,
- Autorise M. le Maire à demander des subventions à la DRAC et au Conseil Départemental,
- Autorise M. le Maire à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine,
- Autorise M. le Maire à recevoir des dons de souscripteurs,
- Retient le plan de financement suivant :

| | |
|---|------------|
| Subvention DRAC 30 % : | 1 274,40 € |
| Subvention Conseil Départemental 20 % : | 849,60 € |
| Fondation du Patrimoine 5 % : | 212,40 € |
| Souscripteur 5 % : | 212,40 € |
| Commune : | 1 699,20 € |

TOTAL HT 4 248,00 €

- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis et effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

Rythmes scolaires 2017/2018 :

La possible modification des rythmes scolaires sera étudiée lors du prochain conseil d'école qui aura lieu le 22 juin 2017.

La séance est levée à 22 heures 00.

| | | |
|------------------------|----------------------|-------------------------|
| Pierre Boulard | Gérard Thomas | Olivier Champain |
| Nicole Marchand | Fabienne Blin | Danièle Chartain |
| Christelle Copleutre | Evelyne Freulon | Philippe Chevalier |
| Jean-Bernard Pigéard | Nicolas Poilpray | Hubert Rouyer |